



Les dernières informations du Groupement Plasturgie Automobile [Juin 2018](#)

Agenda du GPA

Assemblée Générale et CLA : Vendredi 29 Juin 2018

Commission Matières Premières : Mercredi 18 Juillet 2018

Commission QHSE : Mardi 25 Septembre 2018

[Lire la suite](#)

Présentation de la technologie térahertz de TERATONICS

Vendredi 13 Juillet 2018 - 9h00-12h30 au GPA à Levallois

TERATONICS fournit des solutions et des services de contrôle non destructif, rapide, sans contact et non ionisant basés sur une technologie de rupture impulsionnelle monocoup terahertz.

Programme :

- Présentation des besoins et des marchés adressés
- Présentation de la technologie terahertz impulsionnelle monocoup, de son caractère unique et de ses avantages
- Présentation des résultats obtenus pour des applications de contrôle pour la plasturgie automobile

Renseignements et inscription : gpaservices@autoplasticgate.com

Contrat stratégique de filière automobile

Le contrat stratégique de filière automobile a été présenté le 22 mai 2018 par Luc

CHATEL, Président de la PFA, aux Ministres Bruno Le MAIRE, Nicolas HULOT et Elisabeth BORNE.

La filière automobile a élaboré un plan d'actions portant sur un nombre limité de projets structurants à forts enjeux, et propose à l'État sous la forme d'un contrat de filière un ensemble d'engagements réciproques visant à accompagner leur réalisation.

<https://www.autoplasticgate.fr/contrat-strategique-de-filiere-automobile/>

Lancement de six nouvelles filières industrielles

Le comité exécutif du Conseil National de l'Industrie (le CNI) s'est réuni le 28 mai sous la présidence du Premier Ministre pour lancer six nouvelles filières industrielles des secteurs de l'eau, de l'électronique, de la construction, de la métallurgie, du recyclage, et des nouveaux systèmes énergétiques.

9 autres filières, lancées en février, élaborent déjà leur "contrat de filière", celui de l'automobile venant d'être signé en présence du Ministre de l'Économie le 22 mai. Le CNI a examiné les premiers résultats de ses travaux sur la batterie automobile et le véhicule autonome, et lancé de nouvelles missions sur les bio-productions.

<https://www.entreprises.gouv.fr>

Florence BONNET-TOURE, nommée Présidente de Destination Plasturgie

Florence BONNET-TOURÉ vient d'être nommée présidente de Destination Plasturgie, qui a pour objectif d'informer le grand public, et plus particulièrement les jeunes, des opportunités professionnelles et des enjeux en cours pour la filière plasturgie et composites.

Elle a débuté sa carrière au Ministère du Travail, à la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle où elle est restée 8 ans. Elle a rejoint la Fédération de la Plasturgie et des Composites en 2003, et en est aujourd'hui Déléguée Générale Adjointe. Elle a entre-autres récemment mis en place la Fabrique à Talents pour définir les besoins en formation à l'horizon 2030, et vient de lancer la Plast'Académie, une plateforme digitale de ressources pédagogiques. Accompagner les industriels pour mieux produire et innover est déterminant pour soutenir l'engagement des entreprises de la filière plastique.

<https://www.laplasturgie.fr/florence-bonnet-toure-nommee-presidente-de-destination-plasturgie/>

Réélection de Jacques MAUGE à la présidence de la FIEV

Le 30 Mai 2018, le Comité directeur du SFEPA a réélu M. Jacques MAUGE, Conseil du Président de Faurecia, à la présidence du SFEPA et de la FIEV (Fédération des Industries des Equipements pour Véhicules) pour un mandat de trois ans.

Evènements extérieurs

Les matériaux polymères pour la mobilité du futur

19 et 20 septembre 2018 - Bordeaux

Co-voiturage, car-sharing, voitures électriques, connectées, autonomes seront la mobilité de demain personnelle comme collective.

Si des navettes sont déjà en circulation dans le monde, on devrait voir arriver en masse sur le marché des voitures 100% connectées et autonomes d'ici 2025. Mais cette révolution ne sera possible que grâce au développement de nouvelles technologies et notamment le développement de nouveaux matériaux. Les matériaux polymères sont de plus en plus utilisés dans les domaines des transports et vont devoir répondre à de nombreux et nouveaux challenges pour le car-sharing, pour les énergies alternatives et pour les voitures connectées et autonomes.

Afin de faire un point d'avancement sur ces nouvelles demandes et nouveaux challenges, la SFIP et la SIA, en collaboration avec le GPA, s'associent pour organiser un congrès intitulé "Les matériaux polymères pour la mobilité du futur".

[Programme et Inscription](#)

FORMATIONS GPA Services

IATF 16949 : 2016 / ISO 9001 : 2015

Mardi 10 & Mercredi 11 Juillet 2018 - Levallois-Perret

Parue le 1er octobre 2016, la norme IATF 16949 : 2016 a remplacé la spécification technique ISO/TS 16949 : 2009.

Cette norme, élaborée par l'IATF, l'international Automotive Task Force, définit les exigences fondamentales d'un système de management de la qualité pour la production de pièces de série, de rechange et d'accessoires pour l'automobile.

Elle vise les fournisseurs de composants automobiles, qui ont l'obligation d'être certifiés pour pouvoir livrer les constructeurs.

Cette évolution a pour but de s'aligner avec la structure et les exigences de la norme ISO 9001 : 2015, **complétées par les attentes de l'industrie automobile**.

Ce nouveau référentiel renforce le système de management en terme d'amélioration continue, d'analyse et de prévention des risques et de leadership. Il intègre l'idée que les acteurs de l'industrie automobile ont besoin de s'ajuster en permanence à leur environnement, ce qui leur demande efficacité et adaptabilité.

Pour les entreprises déjà certifiées, la date de **passage à la nouvelle version est à effectuer avant le 14 Septembre 2018**. Au-delà de cette date, **toute certification ISO/TS 16949 : 2009 devient invalide et nécessite un audit initial**.

Programme complet : [Formation IATF 16949 / ISO 9001 - 10&11 Juillet 2018](#)



L'ISO 45001 version 2018

Mercredi 26 Septembre 2018 - Levallois-Perret

La norme ISO 45001 : 2018 est parue le 13 mars 2018. Elle remplace la norme OHSAS 18001.

Cette norme, élaborée par l'ISO (**International Standardization Organization**), définit les exigences fondamentales d'un système de management Santé Sécurité au travail, applicable à toute organisation, grande ou petite, quel que soit son domaine d'activité.

Les principales évolutions sont de deux natures :

- la forme, avec l'adoption d'un nouveau plan : dans un souci de simplification pour ceux qui utilisent plusieurs systèmes de management, ISO 45001:2018 suit la même structure générale dite « de haut niveau » que les autres normes ISO de système de management, (ISO 9001, ISO 14001, ...).
- Le fond, avec l'adoption de nouvelles exigences et le renforcement d'exigences existantes dans l'OHSAS 18001 dont notamment :
 - la compréhension du contexte externe et interne de l'entreprise,
 - la compréhension des besoins et attentes des parties intéressées pertinentes,
 - le renforcement du rôle de la direction et de la participation des salariés,
 - le renforcement du lien entre la stratégie de l'entreprise et le SMSST,
 - ...

La formation GPA Services, vous permettra de **comprendre et maîtriser l'application de la réglementation hygiène sécurité au travail applicable à un site de plasturgie** :

- La gestion HS et les enjeux de la réglementation
- Les cadres législatifs et réglementaires
- Veille réglementaire hygiène sécurité au travail et exigences de l'ISO 45001 : 2018

Pour les entreprises déjà certifiées OHSAS 18001, le **passage à l'ISO 45001 : 2018 est à**

effectuer avant le 13 Mars 2021. Au-delà de cette date, **toute certification OHSAS 18001 devient invalide et nécessite un audit initial.**

La formation GPA Services, vous propose de **comprendre et maîtriser les nouveautés de l'ISO 45001**, pas à pas : présentation des nouveautés, et leurs impacts sur les SMSST existants, échanges sur le point de vue et les attentes de « l'auditeur tierce partie » :

- Contexte de la norme ISO 45001 : 2018.
- Evolution des exigences : les grands principes.
- Identification des exigences de la norme, de leurs évolutions et analyse des impacts sur le SMSST.
- Synthèse des changements notables de l'ISO 45001 : 2018.

Programme complet et bulletin d'inscription : Formation ISO 45001 - 26 Septembre 2018



La Réglementation Hygiène Sécurité

Début Octobre 2018 - Levallois-Perret

**Connaissez-vous la réglementation Hygiène Sécurité applicable sur un site de plasturgie
Etes-vous en conformité?**

La **réglementation santé et la sécurité au travail** sont une **obligation de résultats** pour l'entreprise. Si la conformité juridique ne suffit pas, elle est un passage obligé.

De fait, l'entreprise doit :

- identifier les textes et les exigences en matière d'hygiène et de sécurité au travail qui lui sont applicables afin de **s'y conformer** ;
- connaître les acteurs externes avec lesquels elle est tenue de dialoguer.

Pour ce faire, les responsables doivent connaître les textes concernant leurs activités, savoir les appliquer et dialoguer efficacement avec tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Quels obligations et contrôles appliquer pour limiter l'engagement de responsabilité et pour mettre en place une démarche de prévention ?

La formation proposée par GPA Services, vous propose de comprendre et maîtriser l'application de la réglementation hygiène sécurité applicable à un site de plasturgie : mieux comprendre les obligations liées à vos activités en matière de respect de la santé et de la sécurité au travail, identifier la réglementation applicable à votre site.

- La gestion de l'hygiène et de la sécurité et les enjeux de la réglementation
- Les cadres législatifs et réglementaires
- Veille réglementaire environnement et exigences de l'OHSAS 18001 et la nouvelle ISO 45001.

Programme complet et prochaine date : [Formation Réglementation HS – 5 Juillet 2018](#)



L'ISO 14001 : 2015 : Les évolutions des exigences de la norme et leurs impacts sur

vosre SME

Jeudi 29 Novembre 2018 - Levallois Perret

Parue en septembre 2015, la norme **ISO 14001 : 2015** remplace la version 2004.

Il s'agit de la 3ème version de la norme de système de management environnemental.

Cette norme, élaborée par l'ISO (**International Standardization Organization**), définit les exigences fondamentales d'un système de management de l'environnement applicable à toute organisation, grande ou petite, quel que soit son domaine d'activité.

Les principales évolutions sont de deux natures :

- la forme, avec l'adoption d'un nouveau plan : dans un souci de simplification pour ceux qui utilisent plusieurs systèmes de management, ISO 14001:2015 suit la même structure générale dite « de haut niveau » que les autres normes ISO de système de management.
- Le fond, avec l'adoption de nouvelles exigences et le renforcement d'exigences existantes dont notamment :
 - la compréhension du contexte externe et interne de l'entreprise ;
 - la compréhension des besoins et attentes des parties intéressées pertinentes ;
 - le renforcement du rôle de la direction ;
 - la prise en compte du cycle de vie produit pour aborder les aspects environnementaux ;
 - le renforcement du lien entre la stratégie de l'entreprise et le SME,
 - ...

Pour les entreprises déjà certifiées, le **passage à la nouvelle version est à effectuer avant septembre 2018**. Au-delà de cette date, **toute certification ISO 14001 : 2008 devient invalide et nécessite un audit initial**.

La formation proposée par GPA Services, vous propose de comprendre et maîtriser les nouveautés de l'ISO 14001, pas à pas : présentation des nouveautés, et leurs impacts sur les SME existants, échanges sur le point de vue et les attentes de « l'auditeur tierce partie »

- Contexte de la norme ISO 14001 : 2015.
- Evolution des exigences : les grands principes.
- Identification des exigences de la norme, de leurs évolutions et analyse des impacts sur le SME.
- Synthèse des changements notables de l'ISO 14001 : 2015.

Programme complet : Formation ISO 14001 - 29 Novembre 2018

SOCIAL

La Fédération de la Plasturgie et des Composites signe un accord sur l'épargne salariale

La Fédération de la Plasturgie et des Composites vient de signer un accord sur l'épargne salariale, qui met à disposition des entreprises de la plasturgie différents outils : plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collective, participation, abondement.

Cet accord prévoit des modalités de gestion de ces outils et une sélection de fonds pour l'affectation des sommes versées dans ce cadre. Les entreprises bénéficieront d'un accompagnement par un conseiller de proximité et d'un interlocuteur unique pour toutes les opérations de gestion.

<https://www.laplasturgie.fr/social-la-federation-de-la-plasturgie-et-des-composites-signe-un-accord-sur-lepargne-salariale/>

La Fédération de la Plasturgie et des Composites souhaite maintenir un dialogue social constructif malgré l'opposition à l'accord épargne salariale

L'accord sur l'épargne salariale que la Fédération de la Plasturgie et des Composites a signé le 23 mai dernier vient de faire l'objet d'une opposition commune de la CGT, la CFE-CGC et FO.

La Fédération de la Plasturgie et des Composites déplore que les entreprises ne puissent pas disposer des outils « clés en main » pour les aider à associer leurs collaborateurs à la performance de leur entreprise. Les salariés seront ainsi privés d'un moyen intéressant d'épargner, les droits versés étant exonérés de charges salariales et d'impôts sur le revenu. Cette épargne aurait pu, au choix du salarié, financer sa retraite ou un projet. Pour motiver leur opposition, les signataires accusent l'accord de sacrifier le temps de repos des salariés. Or cet accord offrait la liberté aux salariés de différer l'utilisation d'une partie des jours de congés en les gérant de manière différente : avoir le choix de ne pas prendre certains jours pour les monétiser, cette décision étant à leur seule discrétion. En réalité, la Fédération de la Plasturgie et des Composites regrette vivement cette opposition, dont la véritable motivation est un prétexte à dégrader un dialogue social pourtant constructif, en accusant la délégation patronale de ne pas prendre en compte tous les partenaires.

<https://www.laplasturgie.fr/opposition-accord-epargne-salariale-plasturgie/>

La Fédération et l'ONISEP créent un kit pédagogique pour la découverte des métiers de la plasturgie

La Fédération de la Plasturgie et des Composites et l'ONISEP dotent les professeurs de collège d'un kit pédagogique pour faire découvrir les métiers de la plasturgie.

Faire connaître les métiers de nos entreprises, combattre les idées-reçues sur les plastiques et faire évoluer l'image de notre industrie sont des objectifs qui demandent un travail qui s'inscrit dans la durée.

La Fédération s'est investie dans l'élaboration d'un kit pédagogique à destination des enseignants en technologie dans les collèges, en partenariat avec l'ONISEP. Ce kit explique de manière ludique et participative les usages quotidiens des plastiques, les métiers de la filière et le recyclage des plastiques. Il s'agit de mettre à disposition des enseignants des outils pour éclairer les débats, donner les informations techniques et objectives sur le cycle de fabrication et comprendre les enjeux du recyclage.

<https://www.laplasturgie.fr/la-federation-et-lonisep-creent-un-kit-pedagogique-pour-la-decouverte-des-metiers-de-la-plasturgie/>

ECONOMIE

La Fédération s'inquiète de la forte hausse du cours du PET ces derniers mois

Depuis le début de l'année 2018, les transformateurs de matières plastiques sont confrontés à une hausse importante du prix du PET (Polytéréphtalate d'éthylène) qui s'est accompagnée d'une forte réduction de l'offre disponible, notamment sur le marché européen.

Si bien qu'en raison de ces pénuries d'approvisionnement et de la forte demande au cours du mois de mai, les prix au comptant du PET ont pu afficher des hausses allant jusqu'à plus d'une centaine d'euros.

<https://www.laplasturgie.fr/federation-inquiete-forte-hausse-cours-pet/>

HSE²

RSE : Publication d'une étude comparative d'outils de reporting RSE

Le cabinet de Saint Front a réalisé un comparatif des outils de reporting RSE intitulé : « Benchmark des outils de reporting RSE ».

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Effectuer un comparatif des outils de reporting RSE existants (9 outils comparés dans cette étude).
- Faire une revue critique des points forts de ces outils.
- Donner des avis d'utilisateur de ces outils.

<http://www.cabinetdesaintfront.fr/benchmark-outils-de-reporting-rse>

Mots clés : RSE, outil de reporting, ...

Substances & préparations : REACH, 31 mai 2018 et après...

La date du 31 mai 2018 a marqué la fin du régime transitoire de l'enregistrement du règlement européen REACH.

Avec cette démarche d'enregistrement, l'Union Européenne dispose aujourd'hui d'un inventaire unique au monde sur les substances chimiques et les usages et risques qui leurs sont associés.

Depuis son entrée en vigueur au 1er juin 2007, ce sont 21.551 substances qui ont été enregistrées au niveau européen, correspondant à plus de 80.000 dossiers soumis par plus de 13.000 entreprises européennes.

Désormais, toute entreprise fabriquant ou important une substance chimique dans l'Espace Economique Européen à plus d'une tonne par an sera tenue de l'enregistrer pour pouvoir la mettre sur le marché.

Que faire si vous avez manqué la date limite du 31/05/2018 ?

Si vous ou vos fournisseurs étiez concerné par cette obligation d'enregistrement au 31 mai, mais que vous n'avez pas soumis votre dossier alors vous ne pouvez plus fabriquer ou importer légalement votre substance en Europe.

Ainsi, si vous avez manqué la date limite, vous devez vous mettre en conformité :

- Si vous aviez bien pré-enregistré la substance bénéficiant du régime transitoire, vous pouvez l'enregistrer directement ; jusqu'à nouvel ordre, vous pouvez toujours utiliser votre numéro de pré-enregistrèrent (pas de demande d'Inquiry à réaliser).
- Si vous n'aviez pas pré-enregistré, vous devez déposer une demande (Inquiry) avant d'enregistrer.

En soumettant votre dossier après le 31 mai 2018, vous devez avoir reçu votre numéro d'enregistrement pour pouvoir reprendre ou démarrer votre activité de fabrication et d'importation de la substance.

<https://echa.europa.eu/fr/-/21-551-chemicals-on-eu-market-now-registered>

Mots clés : REACH, ECHA, Procédure, enregistrement, autorisation de mise sur le marché, ...

Prévention des risques : l'INRS met à disposition un outil pour intégrer la santé et la sécurité au travail dès la conception des bâtiments logistiques

L'INRS met en ligne un outil MAVImplant Logistique pour aider les responsables de plates-formes et d'entrepôts logistiques à intégrer la santé et la sécurité au travail dès la conception des bâtiments.

Développé avec l'Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports et la logistique, il permet de réaliser une maquette virtuelle en 3D du futur entrepôt, intégrant les différents mobiliers et machines.

À la conception de la maquette, des conseils de prévention et des alertes sont proposés. Ils portent, par exemple, sur la définition de voies de circulation intérieures distinctes pour les piétons et les engins de manutention ou les espaces nécessaires autour des équipements de filmage. L'utilisateur peut ainsi construire et partager des scénarios afin de définir celui qui servira de base à l'architecte pour lancer l'étude. L'outil peut également être utilisé lors de la formation des étudiants.

Les Outils MAVimplant de l'INRS

Mots clés : activités logistiques, entrepôts, prévention des risques, ...



Pour tout savoir sur le GPA, visitez notre site !

www.autoplasticgate.com

